



Les Iris du PMI France

Règlement du Projet Pépite de l'année 2026

CATEGORIE :

IRIS, Pépite de l'année

>PRÉSENTATION

Le projet de l'année couronné dans cette catégorie s'est illustré par l'application exemplaire des bonnes pratiques en gestion de projet.

Il a été réalisé avec un **budget inférieur à 1 million d'euros**.

Le PMI-France reconnaît ainsi l'excellence des projets réalisés par les professionnels en gestion de projet et par les entreprises qui contribuent à créer de la valeur en France.

> PROCESSUS

Vous êtes candidat potentiel : envoyez-nous un email à iris@pmi-france.org avec vos questions. Donnez-nous également quelques informations, les caractéristiques de votre projet et votre motivation pour candidater afin que nous puissions mieux vous conseiller.

La date limite de **dépôt des candidatures** est fixée au **6 avril 2026, à 23 h 59**. Le dossier peut- être déposé par un représentant de l'équipe projet tel que le sponsor, le client, le chef de projet, un consultant, un manager de transition, etc... La candidature doit être envoyée par courriel à : iris@pmi-france.org

Pour que la candidature soit complète, vous devez joindre au courriel :

- Le dossier dûment complété.
- quelques photos ou illustrations
- Le logo de l'entreprise au format jpeg ou png

>OBJECTIF ET ÉQUITÉ

Iris « Pépite de l'année » souligne, honore et valorise les meilleurs projets menés en France dans cette catégorie et vise à mettre en lumière l'excellence en gestion de projet.

Cette initiative s'inscrit pleinement dans la mission du PMI : élever la profession, partager les bonnes pratiques, valoriser et inspirer les organisations et les chefs de projet.



>ADMISSIBILITÉ

Tout collaborateur d'une entreprise privée ou publique, administration, de petite, moyenne ou grande envergure, tous domaines d'expertise confondus, membre ou non-membre du PMI, peut soumettre un projet à l'examen pour l'Iris « Pépite de l'année » s'il juge que son projet respecte les conditions suivantes:

- Le projet doit avoir été réalisé au maximum 36 mois avant la date limite de dépôt des candidatures.
- Le projet doit avoir été accepté comme terminé par le client ou être en phase d'achèvement avant son inscription..
- Le budget du projet est inférieur ou égal à 1 million €.
- Tous les dossiers soumis seront traités de façon strictement confidentielle par les membres du jury et seront utilisés dans le seul objectif d'identification des gagnants.
- Même si le projet peut être situé n'importe où dans le monde, l'entreprise, le chef de projet et l'équipe directement responsables du projet doivent être établis en France.



>CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le jury prendra en compte 5 groupes de critères :

1.Satisfaction du client et valeur créée (pondération 30%) : description générale du projet, satisfaction du client, bénéfices tangibles, bénéfices intangibles.

2.Complexité du projet/gestion des crises/ conduite du changement (pondération 15%) : complexité du projet (taille, projet multi culturel ou multi pays, projet réalisé pour la première fois, etc...), gestion des crises (organisation, réactivité, créativité,), mise en œuvre de la conduite du changement (diagnostic, formation, communication).

3.Performance en terme de coûts/délais/périmètre (pondération 25%) : Méthode et maîtrise des réalisations en matière de coûts, délais, périmètre par rapport aux objectifs initiaux. Analyse des écarts.

4.Application des méthodes de gestion de projet (pondération 20%) : Organisation de l'équipe, style de leadership, gestion des parties prenantes et communication, gestion des risques et opportunités, gestion de la qualité.

5. Originalité des techniques de management de projet (pondération 10%) : application innovatrice des techniques de management de projet et répliquabilité.

>PROCESSUS DE SÉLECTION

Le processus de sélection du Iris « Projet de l'année » comprend quatre étapes :

APPEL A CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par courriel à iris@pmi-france.fr au plus tard le **6 avril 2026 à 23 h 59**.

EVALUATION 1

L'équipe projet soumettra une liste de membre du PMI reconnus pour leur expertise et leur expérience de la gestion de projets. Une liste définitive de 5 membres + 1 back up sera retenue.

Les représentants des entreprises candidates au Iris « Pépite de l'année » ne pourront être membre du jury.

L'évaluation des projets soumis sera effectuée par les membres du jury à l'aide d'une **grille de cotation**. A l'issue des délibérations, le jury retiendra les **3 meilleurs dossiers**.

EVALUATION 2

Au deuxième tour, le jury auditionnera en visioconférence ou en présentation physique les 3 représentants des projets retenus. Au terme des délibérations, le dossier lauréat sera désigné.

Cette étape sera réalisée **courant mai**.

CEREMONIE

Les candidats retenus à l'issue de l'évaluation 1 par le jury seront invités à la cérémonie de dévoilement des candidats.

Ils bénéficieront d'un accès gratuit aux 2 jours des rencontres du PMI- France 2026 et des frais forfaitaires de 250 € leur seront remboursés pour leurs frais de déplacement (train, hôtel, repas).

Le nom du grand gagnant sera dévoilé lors de la remise de prix qui aura lieu le **8 juin 2026**, en fin de journée, aux rencontres du PMI.

Le PMI France se réserve le droit de ne pas désigner de lauréat pour cette catégorie si la qualité des dossiers présentée ne répond pas aux attentes.

Le PMI France accepte de désigner des lauréats ex aequo s'ils ont obtenu le même score à l'issue de la sélection.



> REQUIS ET ENGAGEMENTS

CHAQUE ÉQUIPE PARTICIPANTE DEVRA DÉSIGNER UN PORTEUR DE DOSSIER POUR COORDONNER LA PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE.

ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

Se familiariser avec le règlement Iris « Pépite de l'année » du PMI-France.

- * Représenter l'équipe participante et assurer la liaison avec le comité du projet « Pépite de l'année » afin d'acheminer ou recevoir toutes les informations et documents pertinents.
- * Respecter la date limite pour l'inscription des candidatures fixée au **6 avril 2026 à 23 h 59**.
- * Pour s'inscrire, envoyez votre dossier à l'adresse suivante : iris@pmi-france.org
- * Être disponible pour répondre aux questions des membres du jury du projet « Pépite de l'année » du PMI-France lors d'une réunion qui se déroulera en visio en mai 2026.

ENGAGEMENT DU PMI-FRANCE

- * Le PMI-France s'engage à organiser et coordonner l'appel des candidatures pour le concours Iris du PMI-France. Un groupe d'experts – les membres du jury - sera nommé pour évaluer en toute confidentialité les candidatures soumises au PMI-France et choisir les candidatures gagnantes.
- * Les dossiers conformes aux règlements seront transmis aux membres du jury.
- * Le PMI-France coordonnera avec le conseil d'administration et le jury de sélection l'annonce de la candidature retenue et les hommages à lui décerner lors de la remise de prix 2026.
- * Le PMI s'engage à faire un retour à l'ensemble des participants.



Annexe :

PLAN TYPE D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE

EXIGENCES GÉNÉRALES CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES CANDIDATURES:

Les dossiers de candidature doivent être concis et contenir suffisamment d'informations pour faire valoir efficacement les efforts de l'équipe dans la **réalisation du projet** et la **valeur créée**. Les dossiers comporteront de 2 à 5 pages rédigées sous format Microsoft Word. Quelques pages complémentaires de documents d'appui seront acceptées en annexe, y compris photos et illustrations.

Les candidatures doivent être rédigées **en français**.

Il est essentiel d'identifier le nom d'une personne qui pourra fournir aux membres du jury des renseignements additionnels ou précisions, si requis en phase de sélection. Un accord sur les éléments pouvant faire l'objet d'une diffusion publique sera demandé aux candidats dont les dossiers seront finalistes.

Les candidatures pour Iris, « Pépite de l'année » du PMI-France doivent contenir les informations énumérées ci-après.

I. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET ÉQUIPE DE PROJET

Fournissez le nom du projet, du client/maître de l'ouvrage et de l'équipe de projet exactement comme vous aimeriez qu'ils apparaissent sur le prix.

1. Nom du projet
2. Nom du client (raison sociale)
3. Principaux membres de l'équipe projet. (Sponsor, chef de projet, etc..)
4. Nom et prénom du porteur du dossier, fonction dans le projet.



II. GESTION DU PROJET

1/ Quel a été le niveau de satisfaction du client, la valeur ou impact créé par le projet ?

- Faites une description générale du projet et des enjeux, de la solution mise en place.
- Fournissez un témoignage du niveau de satisfaction du client sur le projet. (ou du sponsor si projet interne)
- Indiquez quels ont été les bénéfices tangibles
- Indiquez quels ont été les bénéfices intangibles.

2/ Quel a été le niveau de complexité du projet ?

- Caractérisez le niveau de complexité du projet (taille, projet multi culturel ou multi pays, projet réalisé pour la première fois, innovation technologique etc...),
- Avez-vous affronté des crises, comment (organisation, réactivité, créativité,),
- Avez-vous mis en place une conduite du changement ? comment ?

3/ Quelles ont été les performances du projet en terme de coûts/délais/périmètre ?

- Quelle méthode avez-vous utilisé ?
- Comment avez-vous maîtrisé les réalisations en matière de coûts, délais, périmètre par rapport aux objectifs initiaux ? Expliquez les écarts.

4/ Explicitiez vos méthodes de gestion de projet sur les sujets suivants ?

- Organisation de l'équipe,
- Style de leadership,
- Gestion des parties prenantes et communication,
- Identification et gestion des risques et opportunités,
- Gestion de la qualité

5/ Avez-vous utilisé des techniques de gestion de projet originales ? En quoi sont elles répliquables ?

Vous voulez en savoir plus ?

Contacter



Vous avez des questions ? Posez vos questions en nous donnant quelques informations sur les caractéristiques de votre projet et votre motivation pour candidater à :

iris@pmi-france.org

Découvrir



Vous souhaitez connaître les règlements des trophées

<https://pmi-france.org/iris>

Iris@pmi-france.org

Candidater



Vous souhaitez déposer un dossier

iris@pmi-france.org

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux



Les Iris du PMI-France

